

ASSISTANCE ENFANTS MALADES

Company name practices : WILDGEN

Activity sector practices : Activités de services administratifs et de soutien

Company category practices : PME

Description of the action practices

L'Etude a mis en place un programme Child Care Assistance qui a pour principe de prendre en charge les frais de garde des enfants de ses collaborateurs lorsqu'ils sont malades et qu'ils doivent être gardés par un organisme spécialisé.

Context practices

De plus en plus de nos collaborateurs et salariés sont de jeunes parents et rencontrent des problèmes de garde ponctuelle de leurs jeunes enfants en cas de maladies et de refus des crèches et écoles de garder leurs enfants malades et contagieux.

Certains organismes au Luxembourg ou à l'étranger proposent des possibilités de garde d'enfants ponctuellement en cas d'impossibilité pour les parents de garder leurs enfants ou de les faire garder. Néanmoins ceci représente un coût pour les parents qui hésitent à faire appel à ces organismes et privilégient la moins pire des solutions en gardant eux même leurs enfants.

Approach practices

L'Etude propose la prise en charge des frais de garde de l'enfant à raison de : 2 jours par mois cumulable si non pris (en raison d'une maladie contagieuses nécessitant une longue période d'absence de crèche ou d'école) avec une limite de 10 jours cumulés, 8h par jour et 10 euros de l'heure sur présentation d'un justificatif.

Objectives practices

Donner la possibilité aux collaborateurs de venir travailler tout en faisant garder leurs enfants malades et ce sans trop dépenser.

« To do practices »

Rappeler aux collaborateurs qu'ils n'ont pas à hésiter à utiliser cette aide.

« Not to do practices »

Ne pas oublier d'informer les nouveaux arrivants de ce programme.